

Liens entre le salaire minimum au Québec,  
les programmes de supplément de revenus  
québécois et canadiens, et la fiscalité.

Sylvain Mélançon

13 juin 2017

# Sources

## **Budget du Québec 2016-2017**

Régime québécois de soutien du revenu

## **Salaire minimum et revenus gouvernementaux**

- *Note socioéconomique de L'IRIS, avril 2017*

Par **MATHIEU DUFOUR** *et* **PIERRE-ANTOINE HARVEY**

**Allocation canadienne pour enfants**

## Salaire minimum actuel et prévisible

Le gouvernement a décrété une hausse du salaire minimum

- de 0,50 \$ en mai 2017 (11,25 \$),
- de 0,50 \$ en mai 2018 (11,75 \$),
- de 0,35 \$ en mai 2019 (12,10 \$)
- et de 0,35 \$ en mai 2020 (12,45 \$).

En Ontario (11,40 \$), il sera de 14 \$ en janvier 2018 et de 15 \$ en janvier 2019.

# Ce que les employeurs proposent

- Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), ont reconnu que certains de leurs employés «peinent à joindre les deux bouts » et ont affirmé qu'il fallait « corriger cette situation».
- Par contre, ils remettent cette responsabilité sur l'intervention gouvernementale, via des transferts et programmes sociaux. Yves-Thomas Dorval, président du CPQ : « Si des gens se retrouvent en travaillant à temps plein sous le seuil de la pauvreté, c'est une responsabilité de l'État de leur procurer les transferts fiscaux nécessaires. Ce n'est pas le rôle d'un employeur. »
- Comme les économistes néoclassiques, les deux associations proposaient, à la place d'une augmentation significative du salaire minimum, que le gouvernement **réduise les impôts des contribuables à faible revenu** et **augmente les transferts** qui leur sont versés, comme **la prime au travail ou le crédit de solidarité**.

# Quelques chiffres, avis et réflexions

- Selon l'Institut de la statistique du Québec, avril 2015, le Québec compte 210 000 travailleurs au salaire minimum, dont 60 % ont moins de 24 ans, 60 % travaillent à temps partiel, et environ la moitié vont à l'école. De l'autre moitié qui n'est pas aux études, les deux tiers ont un emploi à temps plein (30 heures et plus par semaine). 52 % de la population au salaire minimum détient un diplôme d'études postsecondaires
- Selon l'IRIS, plus d'un million de québécois gagnent moins de 15 \$ l'heure. La plupart n'ont pas d'enfants.
- Francis Vailles, La Presse « S'il y a une bataille à mener, c'est plutôt contre la stagnation des salaires de certaines catégories d'employés d'expérience qui font leur travail honnêtement. Parlez-en aux chauffeurs d'autobus scolaires, aux cuisiniers ou aux préposés aux bénéficiaires de résidences de personnes âgées privées... »
- «Couche-Tard profite des hausses du salaire minimum. Le prochain chef de la direction ne s'en cache pas, ses clients étant surtout des gagne-petit, son entreprise a tout intérêt à ce qu'il aient plus d'argent dans leurs poches» (Le Devoir, 4 septembre 2014). Couche-tard paie ses employés 30 \$ Can l'heure en Norvège.

# État de situation

Nombre de ménages(1) selon le type de ménage et leur revenu total - 2016 P (en nombre)

	Personnes seules	Couples sans enfant	Familles monoparentale	Couples avec enfants des	Total
Moins de 15 000 \$	786 386	23 460	66 984	21 183	880 013
De 15 000 \$ à 25 000 \$	303 525	24 208	38 242	24 081	393 056
De 25 000 \$ à 50 000 \$	517 423	81 232	82 982	86 668	768 305
De 50 000 \$ à 75 000 \$	239 320	126 860	42 435	114 423	523 038
De 75 000 \$ à 100 000 \$	94 242	131 779	21 271	127 502	374 794
De 100 000 \$ à 150 000 \$	48 316	164 030	10 899	185 192	408 437
De 150 000 \$ à 250 000 \$	13 942	79 602	3 203	107 469	204 216
250 000 \$ ou plus	5 843	23 857	1 411	33 288	64 399
TOTAL	1 990 997	658 028	267 427	699 806	3 616 258

P : Prévisions du ministère des Finances.

(1) Excluant les ménages constitués d'aînés.

# Le Québec et les inégalités

- Alors que le **taux global de faible revenu** était de seulement 10,8 % au Québec en 2013, il s'élevait à 14,0 % en Ontario, à 13,1 % en Colombie-Britannique et à 12,1 % dans l'ensemble du Canada.
- Le Québec affiche le **coefficient de Gini** le plus bas (29,2) en comparaison avec le Canada (31,9) et les régions canadiennes.
- Quant à la **redistribution des revenus**, le rapport entre les revenus du plus haut quintile et le quintile des moins fortunés s'élevait à 3,9 au Québec en 2013, comparativement à 4,8 en Ontario, 4,7 en Colombie-Britannique et 4,5 dans l'ensemble du Canada.

# Document - Régime québécois de soutien du revenu

## Budget du Québec 2016-2017

Dans ce document complémentaire, le gouvernement du Québec disait dépenser, conjointement avec le gouvernement fédéral (fédéral 63 % et provincial 37 %), près de 30 G\$ en mesures de soutien du revenu, dans trois grands types de mesures :

- 18,2 milliards \$ à l'aide financière de base;
- 2,0 milliards \$ à l'incitation au travail;
- 9,7 milliards \$ à l'aide à la famille.

Ce montant de 30 G \$ inclut un ensemble de programmes qui ne relèvent pas directement du soutien au revenu des travailleuses et travailleurs, tels que *le programme de services de garde subventionnés* ou *les prestations pour les retraités*. Plusieurs de ces programmes visent aussi la population générale.



# Composantes du revenu disponible pour les ménages travaillant au salaire minimum

# Aides gouvernementales en soutien du revenu

- Afin d'estimer la part des dépenses de soutien au revenu qui est orientée vers les travailleuses et travailleurs à faible salaire, l'IRIS a utilisé le logiciel de simulation des politiques publiques mis au point par Statistique Canada.
- L'IRIS a ciblé les trois principaux types de mesures d'aide au revenu qui visent plus particulièrement les bas salariés : **les prestations pour enfants, les primes au travail et les crédits de taxes à la consommation.**

# Estimation de l'aide dirigée vers les moins de 15 \$ / heure

- Selon l'IRIS, **les prestations pour enfants, les primes au travail et les crédits de taxes à la consommation** demandent aux deux paliers de gouvernement un effort budgétaire global de près de 10,6 G\$.
- De ce montant, 3,3 G\$ sont dirigés vers les travailleuses et travailleurs qui gagnent moins de 15 \$ de l'heure.
- Ces travailleuses et travailleurs représentent 17% de la population.
- Cette contribution collective visant à assurer que les travailleurs à faible salaire ne tombent pas dans la pauvreté est plus généreuse au Québec qu'ailleurs au Canada.

# Coûts des mesures pour les moins de 15 \$ / heure

## Coûts des mesures de soutien du revenu et part touchée par les employés à faible salaire

*Salaire minimum et revenus gouvernementaux – IRIS*

	Coûts de programme (millions)	Part reçue par les 15 \$ et moins
Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants du Québec	2 214 \$	31%
Crédit d'impôt pour solidarité du Québec	1 844 \$	27%
Crédit d'impôt remboursable de la prime au travail du Québec	418 \$	65%
Mesures fédérales d'aide à la famille	4 573 \$	28%
Crédit pour taxe fédérale sur les ventes / TPS	1 156 \$	22%
Prestation fiscale pour le revenu gagné	386 \$	85%
Total des mesures analysées	10 591 \$	31%

SOURCE Statistique Canada, Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS). Calculs des auteurs.

# **Aide financière de base fédérale**

## **Programme de la Sécurité de la vieillesse**

La principale aide du gouvernement fédéral est orientée vers les aînés avec les programmes de pension de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti qui totalisent près de 12,5 milliards \$.

### **La pension de la Sécurité de la vieillesse**

La pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) est une prestation mensuelle réductible en fonction du revenu qui s'élève à 571 \$ par mois (2016).

### **Le Supplément de revenu garanti**

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation réductible en fonction du revenu familial qui s'ajoute à la PSV pour les aînés à faible revenu. Cette prestation mensuelle s'élève à 774 \$ pour les personnes seules et à 1 026 \$ pour les couples.

Une personne ayant entre 60 et 64 ans peut recevoir une allocation mensuelle pouvant atteindre 1 083 \$ si son conjoint est prestataire du SRG ou l'Allocation au survivant qui peut atteindre 1 213 \$ si son conjoint est décédé.

# Aide financière de base provinciale

- **Mesures d'aide financière de base**
- Aide financière de dernier recours 2 881 M \$
- *Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité*
  - TVQ, logement, village nordique 1 844 M \$
- Programme Allocation-logement 74 M \$
- ***Sous-total 4 799 M \$***

# **Aide fiscale maximale par mesure selon le type de ménage – 2016 (en dollars)**

## **Mesures d'aide financière de base – Québec**

- Aide financière de dernier recours  
7 956 11 580 9 060 11 580
- Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité  
966 1 231 1 083 1 348
- Programme Allocation-logement  
960 960 960 960

## **Mesures d'aide financière de base – Fédéral**

- Crédit d'impôt remboursable pour la TPS  
421 552 697 697

***Personne seule, Couple sans enfants, Famille mono-parentale, Couple avec un enfant***

# L'aide sociale et les revenus de travail

- Le bénéficiaire peut conserver intégralement les premiers 200 \$ de revenus autonomes qu'il gagne par mois (300 \$ pour un couple) ;
- Tout revenu supplémentaire entraîne une coupure équivalente du montant de la prestation. Il s'agit d'un taux d'imposition net de 100 %.
- Pour chaque dollar gagné au-delà des gains admissibles à l'aide sociale, les deux gouvernements viennent majorer le salaire par des transferts fiscaux. Ces primes sont calculées à partir de la déclaration de revenus de l'année antérieure et peuvent être versées mensuellement.



# CRÉDITS COMPENSATOIRES POUR LES TAXES

- Au provincial, le **crédit d'impôt pour solidarité** regroupe maintenant les anciens crédits prévus pour la TVQ, l'impôt foncier et les aides aux habitants de villages nordiques.
- Il s'élève à un montant maximal de 960 \$ pour une personne seule et de 1 455 \$ pour un couple avec enfants.
- Ce montant diminue au rythme de 6 cents pour chaque dollar gagné au-delà de 33 685 \$.
- Au fédéral, le **crédit d'impôt remboursable pour la TPS** donne droit à des montants maximaux de 421 \$ pour une personne seule et de 842 \$ pour les couples avec enfants.

# Mesures fédérales d'incitation au travail

- Prestation fiscale pour le revenu de travail 255 M \$
- Montant canadien pour emploi 510 M \$
- ***Sous-total 765 M \$***

# **Aide fiscale maximale par mesure selon le type de ménage – 2016 (en dollars)**

## **Mesures d'incitation au travail – Fédéral**

- Prestation fiscale pour le revenu de travail  
1 653 2 581 968 1 007
- Montant canadien pour emploi  
145 291 145 291

*Famille mono-parentale, Couple avec un enfant,  
Personne seule, Couple sans enfants,*

# Mesures provinciales d'incitation au travail

- *Prime au travail* 344 M \$
- Bouclier fiscal 61 M \$
- Crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience 100 M \$
- Déduction pour les travailleurs 716 M \$
- ***Sous-total* 1 221 M \$**

# Aide fiscale maximale par mesure selon le type de ménage – 2016 (en dollars)

## Mesures d'incitation au travail – Québec

- Prime au travail générale 726 1 133 2 419 3 148
- Bouclier fiscal 225 450 450 810
- Crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience 902 1 805 902 1 805
- Déduction pour les travailleurs 291 582 291 582

La prime au travail générale pour une personne seule décroît progressivement dès que le revenu atteint 10 464 \$ pour devenir nulle à 17 722 \$.

Pour un couple avec deux enfants, la prime maximale est de 3 148 \$ et diminue graduellement jusqu'à ce que le revenu total atteigne un plafond de 47 665 \$.

***Personne seule, Couple sans enfants, Famille mono-parentale, Couple avec un enfant***

# SOUTIEN AUX ENFANTS

- La politique familiale est généreuse et touche l'ensemble des ménages avec enfants peu importe leur niveau de revenu.
- Cette politique comporte aussi une dimension importante de soutien au revenu, puisque les sommes versées sont modulées afin de soutenir plus fortement les parents à faible revenu afin de compenser l'aide sociale qui ne tient pas compte de la présence d'enfant.
- Les mesures de soutien provinciales et les prestations fédérales pour enfants comprennent six mesures fiscalisées différentes qui offrent une aide financière de base aux parents et qui compensent les frais de garde.
- La somme de tous ces programmes atteint un maximum de 6 452 \$ (+1 500 \$) pour un enfant et 11 772 \$ (+ 3 000 \$) pour deux enfants pour les familles avec deux parents.
- Pour une famille monoparentale, le montant de base est de 9 291 \$ (+1 500 \$).

# Mesures fédérales d'aide à la famille (n'existent plus)

- Prestation fiscale canadienne pour enfants 2 539 M \$
- Prestation universelle pour la garde d'enfants 1 792 M \$
- Déduction pour frais de garde d'enfants 241 M \$
- ***Sous-total 4 572 M \$ (au Canada 18 300 M \$) en 2017-2018***

## Mesures d'aide à la famille – Fédéral

- Prestation fiscale canadienne pour enfants — 3 799 3 799
- Prestation universelle pour la garde d'enfants — 1 920 1 920
- Déduction pour frais de garde d'enfants — 2 204 2 204

***Famille mono-parentale, Couple avec un enfant***

# Allocation canadienne pour enfants

- Le Budget fédéral 2016 a instauré à compter de juillet 2016 la une nouvelle allocation canadienne pour enfants, en remplacement des mesures d'aide à la famille existantes.
- Elle consiste en une prestation annuelle maximum de 6 400 \$ par enfant de moins de 6 ans, une hausse de 1500 \$, et de 5 400 \$ par enfant âgé de 6 à 17 ans.
- Selon le service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, **les familles de près de 110 000 enfants âgés de 0 à 5 ans et de 206 000 enfants âgés de 6 à 17 ans ne sont plus sous le seuil de faible revenu, en 2017 par rapport à 2014.**
- **Soit un total de 316 000 enfants (de 800 000 à 500 000) et environ 200 000 adultes.**
- L'allocation est réduite dès que le revenu familial net rajusté (RFNR) dépasse 30 000 \$.
- L'allocation est inférieure aux programmes précédents dès que le RFNR dépasse 150 000 \$.
- **Elle coûte 22,8 G \$ par année (25 % au Québec = 5,7 G \$). 25 % de plus que les mesures précédentes.**

## Taux de réduction

Nombre d'enfants admissibles	RFNR excédant 30 000 \$ jusqu'à concurrence de 65 000 \$	RFNR excédant 65 000 \$
	• 1 enfant	7,0 %
• 2 enfant	13,5 %	5,7 %
• 3 enfant	19,0 %	8,0 %
• 4 enfant ou plus	23,0 %	9,5 %



# Mesures provinciales d'aide à la famille

- Soutien aux enfants 2 214 M \$
- Programme de services de garde à contribution réduite 2 307 M \$
- Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants 609 M \$
- ***Sous-total 5 130 M \$***

## **Aide fiscale maximale par mesure selon le type de ménage – 2016 (en dollars)**

- Soutien aux enfants — 3 231 2 392
- Programme de services de garde à contribution réduite — 12 412 12 412
- Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants — 6 750 6 750

### ***Famille mono-parentale, Couple avec un enfant***

# Impact d'une hausse du salaire minimum sur les entrées et sorties fiscales des gouvernements

- La Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS) **permet d'estimer les transferts d'argent entre les ménages et les gouvernements des provinces et territoires et au fédéral.**
- Elle provient d'une fusion des informations provenant des déclarations de revenus (Fichier des familles T1), ainsi que de l'Enquête sur les dépenses des ménages et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada.

# Utilisation de la BD/MSPS

- L'effet de l'augmentation du salaire minimum sur les taux horaires a été modélisé avec deux hypothèses.
- La première vient ajuster à 15 \$ de l'heure l'ensemble des salaires horaires inférieurs à ce seuil.
- La deuxième prend en compte l'effet éventuel de percolation qui devrait pousser à la hausse les salaires situés juste au-dessus du nouveau salaire minimum.
- L'Institut de la statistique du Québec estimait en 2012 que la hausse du salaire minimum de 2010 avait eu des effets indirects de percolation sur des salaires jusqu'à 26 % supérieurs au nouveau seuil.

# Estimation des pertes d'emplois

- Selon Pierre Fortin et l'Institut Fraser, une hausse à 15 \$ l'heure entraînerait la perte de 100 000 emplois.
- Lorsque le salaire minimum de la Colombie-Britannique est passé de 8 \$ à 10,25 \$ en 2011, l'Institut Fraser avait prédit une perte d'emploi sur un horizon indéterminé de l'ordre de 16 % chez les jeunes. En réalité, le niveau d'emploi entre 2010 et 2013 chez les 15-24 ans a diminué de 1,6 %, à peine un dixième des projections de l'Institut Fraser.
- L'étude de Dufour, Langevin et Caron-St-Pierre et celle de l'IRIS identifient le niveau de perte d'emploi selon l'âge et le niveau de scolarité de différents groupes de travailleuses et travailleurs.
- L'impact potentiel d'un salaire minimum de 15 \$ au Québec sur les pertes d'emplois chez le million de travailleuses et travailleurs gagnant actuellement moins de 15 \$ est estimé entre 0,2 % et 2 %.
- Il y a un consensus dans la littérature scientifique sur le salaire minimum, que celui-ci ne joue qu'un rôle très mineur sur l'emploi de manière générale. Dans un contexte de croissance économique, l'emploi est peu affecté par des changements au salaire minimum.
- L'étude de l'IRIS retient l'impact le plus fort sur l'emploi; 2 % d'un million d'emplois; pertes des 20 000 emplois, surtout à temps partiel.

# Impact sur les revenus d'emplois

Revenus d'emplois supplémentaires (bruts et disponibles) selon trois scénarios :

- Scénario 1 : Effet direct du nouveau salaire minimum, sans percolation et avec pertes d'emplois ; 3,5 G \$ 2,2 G \$
- Scénario 2 : Effet direct du nouveau salaire minimum avec percolation, mais sans pertes d'emplois ; 4,9 G \$ 3,2 \$
- Scénario 3 : Effet direct du nouveau salaire minimum avec percolation et avec pertes d'emplois ; 4,6 G \$ 3,0 G \$

# Impact sur les finances publiques du scénario 3

Selon l'IRIS, le passage du salaire minimum à 15 \$ rapporterait entre 681 M\$ et 986 M\$ au gouvernement provincial et entre 521 M\$ et 748 M\$ au gouvernement fédéral, selon le scénario.  
Scénario 3 : Effet direct du nouveau salaire minimum **avec percolation et avec pertes d'emplois** .

## Gouvernement fédéral

- Impôt sur le revenu + 429 M \$
- Taxes à la consommation + 105 M \$
- Transferts fédéraux - 158 M \$ (ou 198 M \$)

allocation pour enfants, prestation fiscale ..

Total gouvernement fédéral + 705 M \$ (ou 745 M \$)

## Gouvernement du Québec

- Impôt sur le revenu + 564 M \$
- Taxes à la consommation + 203 M \$
- Transferts provinciaux - 137 M \$

primes au travail, crédit de solidarité, allocations familiales

Total gouvernement du Québec + 930 M \$

# Impacts des mesures proposées par les associations patronales

- Le renforcement du crédit de solidarité. Montants de base triplés (par ex. de 421 \$ à 1 263 \$ pour les personnes seules). Soutien au revenu supplémentaire moyen entre 311 \$ et 560 \$ pour les salariés gagnant moins de 30 000 \$ annuellement. Par contre, les gains se font sentir jusqu'à un niveau de revenu avoisinant les 50 000 \$. **Cette mesure viendrait accroître les obligations financières du gouvernement du Québec de plus de 900 M\$.**
- La bonification de la prime au travail. Majorée de 5 000 \$ les seuils de réduction de la prime (15 000 \$ au lieu de 10 506 \$ pour une personne seule). Effets fortement concentrés sur les employés qui gagnent entre 15 000 \$ et 30 000 \$ et sur les couples qui gagnent jusqu'à 60 000 \$. Par contre, les employés à temps partiel et gagnant moins de 15 000 \$ ne verraient leur revenu disponible augmenter que de façon très marginale. **Cette mesure imposerait une charge supplémentaire d'un peu moins de 700 M\$ au gouvernement du Québec.**
- L'augmentation de l'exemption personnelle de 11 635 \$ à 13 500 \$. Augmentation de revenu disponible d'environ 300 \$ à l'ensemble des contribuables, à l'exception de ceux qui gagnent moins de 15 000 \$. La majorité du gain de revenu disponible aux contribuables gagnant plus de 40 000 \$. **Cette mesure aux effets modestes sur les employés à bas salaire coûterait au trésor public 1,2 G\$.**

# Impacts des mesures proposées par les associations patronales

- En plus de coûter des centaines de millions supplémentaires à l'État, ces crédits ou transferts ne visent pas uniquement les travailleurs pauvres et même, dans deux cas, ont un impact nul sur ceux et celles qui ont de très faibles revenus.
- La part du revenu disponible issue de différents crédits ou transferts gouvernementaux n'est pas prise en compte dans le calcul des prestations des programmes de sécurité sociale (congrés parentaux, chômage et retraite). Cette situation contribue donc à accentuer encore plus les inégalités et la nécessité de soutiens au revenu.
- Si l'on augmente les transferts gouvernementaux aux bas salariés au lieu d'augmenter leur salaire « cotisable », au moment de la retraite, leurs rentes – qui se calculent sur les revenus du travail – seront encore insuffisantes et prolongeront la nécessité d'un soutien de l'État.



# Impacts non mesurés

Impact d'une hausse du salaire minimum sur les montants versés par l'aide sociale.

- les pertes d'emploi peuvent entraîner une hausse du nombre de bénéficiaires;
- l'augmentation des revenus de travail des travailleurs à temps partiel entraîne une diminution équivalente de prestations;
- l'augmentation du salaire minimum constitue un incitatif plus fort à intégrer le marché du travail.
- Le nombre de prestataires de l'aide sociale devrait diminuer et provoquer une réduction des coûts de programme.

Impact de l'accroissement de l'assiette fiscale sur les montants de péréquation versés par Ottawa.

# Autres impacts non mesurés

Coûts associés au Fonds de développement du marché du travail que le gouvernement du Québec qu'on peut évaluer à environ 100 millions pour ajuster les subventions salariales.

Bon nombre des employés d'entreprises d'économie sociale ou des groupes communautaires qui travaillent en complémentarité ou en remplacement des services publics (soutien à domicile, maison d'hébergement, etc.) ont des salaires inférieurs à 15 \$ de l'heure ou proches de ce seuil. Comme le financement de ces organismes dépend directement des subventions publiques, celles-ci devront être majorées afin de couvrir l'augmentation salariale induite par un salaire minimum porté à 15 \$.

Le Régime des prêts et bourses coûterait moins cher par les hausses de salaires et plus cher par les pertes d'emplois.

Le gouvernement du Québec disposerait d'une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire d'environ un demi-milliard de dollars, pour apaiser les « dommages collatéraux » liés à cette hausse.

# Impact sur les secteurs exposés à la concurrence internationale

- La très grande majorité des emplois touchés par une hausse du salaire minimum se retrouvent dans les secteurs des services aux personnes, qui ne sont soumis à aucune compétition internationale.
- Moins de 80 000 emplois à bas salaire, soit quelque 8 % du total, se retrouvent dans les secteurs primaire et manufacturier qui peuvent être exposés à la concurrence extérieure.
- Des mesures de soutien pourraient être mises en place dans les secteurs soumis à la concurrence extérieure afin de réduire l'impact de la hausse du salaire minimum pour les entreprises touchées.

# IMPACT SUR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

- Les dernières hausses importantes du salaire minimum au Québec sont corrélées à des baisses dans le taux de décrochage. Par contre, ces augmentations n'ont jamais eu l'ampleur d'une transition vers le 15 \$ de l'heure.
- Dans l'immédiat, la possibilité d'obtenir un emploi à 15 \$ sans le moindre diplôme pourra sembler une occasion intéressante pour une personne faiblement motivée par les études.
- La marge de manœuvre budgétaire dégagée pourra servir en partie à créer des programmes de persévérance scolaire afin de limiter cette éventualité.

# Conclusion

- Avec l'allocation canadienne pour enfants, la contribution du gouvernement fédéral en mesures d'aide à la famille passe de 4,6 G \$ à 5,7 G \$, et réduit de 75 000 à 80 000 le nombre d'enfants vivant sous le seuil de faible revenu au Québec.
- Le renforcement du **crédit de solidarité** viendrait accroître les obligations financières du gouvernement du Québec de plus de 900 M\$. La bonification de la **prime au travail** imposerait une charge supplémentaire d'un peu moins de 700 M\$ au gouvernement du Québec. L'augmentation de l'**exemption personnelle de base** de 11 635 \$ à 13 500 \$ coûterait au trésor public 1,2 G\$. **C'est un ou l'autre.**
- Augmenter le salaire minimum équivaut à un désengagement financier de l'État, pour remettre entre les mains des employeurs la responsabilité de garantir à leurs employés un revenu décent.
- **Augmenter le salaire minimum à 15 \$ l'heure**, le niveau nécessaire pour échapper à la pauvreté, **améliore le solde budgétaire du gouvernement fédéral de 745 M \$ et celui du gouvernement du Québec de 930 M \$**, augmentant les contributions fiscales des travailleuses et travailleurs à bas salaires, et diminuant certains paiements de transferts compensant des revenus de travail insuffisants.
- La nouvelle marge budgétaire des gouvernements leur permettraient d'intervenir dans les secteurs soumis à la concurrence extérieure (80 000 emplois à bas salaires), et de compenser les perdants chez les travailleurs à bas salaires.

# CRÉATION DE PROGRAMMES D'EMPLOIS PUBLICS OU D'AIDE À L'INSERTION EN EMPLOI

- La nouvelle marge de manœuvre permettrait de créer entre 16 000 et 25 000 emplois à temps plein au salaire minimum (incluant avantages sociaux), soit plus que les pires chiffres de pertes d'emploi suggérés dans les études récentes (20 000 emplois, mais majoritairement à temps partiel).
- Cette création d'emplois pourrait cibler les groupes dont les emplois sont plus menacés par une hausse du salaire minimum, soit les jeunes hommes et femmes sans DES et les femmes ayant seulement un DES.
- Le gouvernement pourrait aussi financer des programmes supplémentaires de requalification et de formation pour les travailleurs peu qualifiés. Ces programmes pourraient offrir un soutien financier pendant la durée du programme.
- Le gouvernement pourrait réduire le taux de récupération présentement en vigueur à l'aide sociale, où tous les gains dépassant les 200 \$ par mois sont récupérés à 100 % par le gouvernement.

# Autres considérations

- L'observation de commerces de détail et restaurants vides ou presque vides dénote des inefficacités de marché.
- Une hausse du salaire minimum entraînerait vraisemblablement la fermeture de certains commerces de détail et restaurants, et la diminution des heures d'ouverture de certains autres.
- Il en serait de même dans d'autres secteurs dont les inefficacités sont moins visibles publiquement.